

Bilan de la session 2011 de la 26^e section du CNU et conseils aux candidats

Rédigés par le bureau de la section

1 Présentation du CNU 26

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2007 pour un mandat de quatre ans. Il arrive donc, en cette fin d'année 2011, à son terme.

Composée de 48 membres, dont $\frac{2}{3}$ d'élus et $\frac{1}{3}$ de nommés, la section 26 est chargée du domaine « Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques », qui représente la moitié des mathématiques universitaires en France.

Rappelons qu'à partir de la prochaine mandature, à chaque membre titulaire sera associé un membre suppléant qui pourra participer aux travaux de la section en cas d'absence ou d'empêchement du membre titulaire auquel il est associé.

La section 26 du CNU pour l'année 2011 est composée de la façon suivante.

1.1 Bureau

- Fabrice BÉTHUEL, PR, élu, Université Paris 6, président
- Charles SUQUET, PR, élu, Université Lille 1, vice-président A
- Alain HUARD, MC, élu, INSA Toulouse, vice-président B
- François ALOUGES, PR, élu, Université Paris 11 et Ecole Polytechnique, assesseur
- Michèle ARTAUD, MC, élue, Aix-Marseille, assesseur
- Elias OULD SAÏD, MC, élu, (Littoral), assesseur.

1.2 Bureau « élargi »

Pour compléter et équilibrer les représentations sous-disciplinaires, le conseil a mis en place un bureau « élargi ». Outre les 6 membres du bureau, il comprend les membres suivants :

- Michel NGUIFFO BOYOM, PR, nommé, Montpellier 2
- Alain ROUAULT, PR, élu, Versailles-St Quentin
- Gilbert SAPORTA, PR, élu, Conservatoire National des Arts et Métiers
- Marguerite ZANI, MC, élue, Paris 12.

1.3 Autres membres du conseil

Collège A, élus : Yves ACHDOU (Paris 7), Fatiha BOUSSOIRA ALABAU (Metz), Maïtine CLERC BERGOUNIOUX (Orléans), François COQUET (Le Havre), Arnaud DEBUSSCHE (E.N.S. Cachan), Paul DEHEUVELS (Paris 6), Fabrice GAMBOA (Toulouse 3), Youri KABANOV (Besançon), Franck MERLE (Cergy-Pontoise), Rachid TOUZANI (Clermont-Ferrand 2), Michel VOLLE (Avignon).

Collège A, nommés : Anne ESTRADE GOURCEROL (Paris 5), Sylvie GAVAGE BENZONI (Lyon 1), Thierry GOUDON (INRIA Lille), Charles HORVATH (Perpignan), Stéphane ROBIN (Agrotech, Paris), Eric SONNENDRÜCKER (Strasbourg 1), Eric TROUCHE (INRP Lyon).

Collège B, élus : Mathieu COLIN (Bordeaux 1), Olivier DORDAN (Bordeaux 2), Cécile HARDOUIN CECCANTINI (Paris 10), Jean-Pierre LOHEAC (École Centrale de Lyon), Elias OULD SAÏD (Littoral), Jean-François PETIOT (Bretagne-Sud), Mustapha RACHDI (Grenoble 2), Catherine RAINER LAUBE (Brest), Françoise RICHARD JUNG (Grenoble 1), Joseph RYNKIEWICZ (Paris 1), Ali SILI (Toulon), Guy VALLET (Pau).

Collège B, nommés : Agnès DESOLNEUX (Paris 5), Cécile DUROT (Paris 11), Stéphane GENIEYS (Lyon 1), Jean-Sébastien LE BRIZAUT (École Centrale de Nantes), Emmanuel MAITRE (Grenoble 1), Edouard OUDET (Chambéry), Cyril ROBERTO (Marne-La-Vallée), Stéphane SEURET (Créteil).

1.4 Rôle du CNU

Le CNU assure les tâches suivantes :

- Établissement des listes des personnes qualifiées aux fonctions de Maître de Conférences et aux fonctions de Professeur des Universités.
- Choix des collègues promus par la voie nationale : promotions à la hors-classe des MC, à la première classe des PR, et à chacun des échelons de la classe exceptionnelle des PR. Le nombre de promotions possibles est fixé par le ministère.
- Attribution de congés pour recherche ou conversion thématique (semestres ou années sabbatiques).
- Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutements par l'article 46-3 (réservés aux maîtres de conférence ayant accompli dix années de service).
- Avis sur les dossiers d'intégration d'Assistants dans le corps des MC.

Les délibérations de la section se sont déroulées en deux sessions plénières de trois jours chacune. La première, qui a lieu fin janvier a traité des seules qualifications. La seconde session a eu lieu en mai et a traité des promotions et des CRCT. Alors que toutes les autres sessions de cette mandature ont eu lieu à Paris, cette dernière session s'est déroulée à Toulouse. Nous remercions vivement l'Institut de Mathématiques de Toulouse pour son accueil chaleureux.

Pour la prochaine mandature, il est prévu que la section s'occupe également de l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs, ce qui normalement, devrait conduire à une troisième session annuelle.

2 Qualifications : bilan 2011

2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 501, dont 75 dossiers non parvenus aux rapporteurs (15%). Sur les 426 dossiers examinés, 289 candidats ont été qualifiés (67% des dossiers examinés). Environ 86% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section. Ces chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres de 2010, avec une légère augmentation du nombre de candidats (8 % de plus cette année).

Comme les années passées, deux repères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

En cas de candidatures successives, le bureau veille à ce que le dossier concerné ne soit pas examiné par les mêmes rapporteurs d'une année à l'autre.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse)

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques.

- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous souhaitons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un C.V. détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et quelques-uns de ceux-ci. La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation. En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application. Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification, cette condition n'étant bien sûr pas absolue. Les candidats qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26^e section.

Signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes, comme le livret du candidat SMF-SMAI, voir <http://www.emath.fr>, qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires. Une présentation générale du CNU, de l'ensemble de ses sections ainsi que leurs conseils aux candidats se trouve sur le site de la conférence permanente du CNU (CP-CNU) à l'adresse <http://www.cpcnu.fr>.

Pour les candidats étrangers non titulaires d'un doctorat français, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de ce doctorat. Si pour les candidats étrangers, il est concevable que les documents soient rédigés en anglais (nous laissons aux comités de sélection le soin de vérifier que les candidats sont aptes à enseigner en français), nous avons de nouveau trouvé des dossiers rédigés en anglais par des candidats français. Nous rappelons que cette pratique est fortement déconseillée. Par ailleurs, nous avons noté quelques exemples de rapporteurs de thèse ayant collaboré avec le candidat sur une partie de son travail de thèse. Nous recommandons aux écoles doctorales d'être vigilantes afin d'éviter de tels choix de rapporteurs.

2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits à la qualification aux fonctions de Professeur était de 150, dont 12 dossiers non parvenus aux rapporteurs. Sur les 138 dossiers examinés, 100 candidats ont été qualifiés soit 72%. Environ 65% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section. Alors que l'an dernier le nombre de dossiers examinés avait connu une baisse assez importante, nous retrouvons cette année des niveaux plus habituels, comparables à ceux de 2008 ou 2009.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- la capacité à enseigner les mathématiques en Licence de Mathématiques et dans les filières Mathématiques Appliquées au niveau Master ;
- un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente ;
- la démonstration d'une réelle autonomie scientifique ;
- l'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application.

Pour les candidats étrangers non titulaires de l'HDR française, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d'un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l'HDR, il paraît souhaitable qu'ils l'aient obtenu. Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant (publications, encadrements éventuels).

3 Promotions : bilan 2011

Rappelons que, depuis l'an dernier, la candidature aux promotions se fait par voie électronique, et qu'avant examen par les sections du CNU, les dossiers sont préalablement examinés par les conseils d'administration des universités, qui émettent un avis sur les activités d'enseignement et de tâches administratives réalisées par les candidats à l'intérieur des établissements, avis qui est ensuite joint aux fichiers transmis aux sections du CNU. Ces dernières sont alors supposées émettre à leur tour, en vue des promotions au niveau local, un avis sur l'ensemble du dossier des candidats : notre section s'est cependant refusée, comme l'an dernier, à émettre un tel avis.

Si les fichiers proposés par le ministère comportent une trame précise à renseigner, qui répond dans l'ensemble aux attentes de notre section, nous

rappelons qu'il est essentiel que les dossiers de candidature à une promotion contiennent un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non des dernières années). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d'audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l'encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d'encadrement, devenir des doctorants) et les services rendus à la communauté universitaire et scientifique.

Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Il est souhaitable de faire apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, afin de pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit être clairement précisée, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions proposées : 26.

Nombre de collègues promouvables : 266, dont 89 femmes.

Nombre de candidats : 85, dont 26 femmes.

Liste des promus : ABDESSELAM Rafik (Lyon 2), BARRERE Rémi (ESMM Besançon), BEN ALAYA Mohamed (Paris 13), BENNANI DOSSE Mohammed (Rennes 2), BERTRAND Patrice (Paris-Dauphine), BRUNEAU Vincent (Bordeaux 1), CHAPPET Monique (Cergy-Pontoise), CLÉMENT Emmanuelle (Marne-La-Vallée), DEPAUW Jérôme (Tours), DUPUIS Jérôme (Toulouse 3), GÉGOUT Anne (Bordeaux 2), GERBI Stéphane (Chambéry), GIBEL Patrick (Bordeaux 4), GIRARDIN Valérie (Caen), HUNAUT Gilles (Angers), LACHAL Aimé (INSA Lyon), LOUKIANOV Oleg (Paris 12), MAINGE Paul-Emile (Antilles-Guyane), MAIRE Sylvain (Toulon), MUREA Cornel-Marius (Mulhouse), N'GUESSAN Assi (Lille 1), REDER Christine (Bordeaux 1), ROMON Pascal (Marne-La-Vallée), SCHMITT Didier (Nancy 1), SZAFRAN Nicolas (Grenoble 1), TARANCO Armand (Aix-Marseille 3).

L'âge moyen des promus est de 49 ans. Les âges s'étendent de 42 à 63 ans.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au

service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

3.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions proposées : 19.

Nombre de collègues promouvables : 250, dont 43 femmes.

Nombre de candidats : 116, dont 19 femmes.

Liste des promus : AMBROISE Christophe (Evry), ANGOT Philippe (Aix-Marseille 1), AVRAM Florin (Pau), BESSE Christophe (Lille), CARLIER Guillaume (Paris-Dauphine), CASTELL Fabienne (Aix-Marseille 1), CHAUMONT Loïc (Angers), FABRE Sophie (IUT Orsay), FILBET Francis (Lyon 1), GUILLIN Arnaud (Clermont-Ferrand 2), HAHMANN Stéphanie (INP Grenoble), HOFFMANN Marc (Marne -la-Vallée), JEANJEAN Louis (Besançon), JOUVE François (Paris 7), LAURENT Béatrice (INSA Toulouse), NOVOTNY Antonin (Toulon), SARDA Pascal (Toulouse 2), SMETS Didier (Paris 6), ZAMBOTTI Lorenzo (Paris 6).

L'âge moyen des promus est de 44 ans. Les âges s'étendent de 36 à 59 ans.

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

3.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 13.

Nombre de collègues promouvables : 177, dont 25 femmes.

Nombre de candidats : 67, dont 12 femmes.

Liste des promus : AMIRAT Youcef (Clermont-Ferrand 2), BIDAUT Marie (Tours), BUCKDAHNS Rainer (Brest), COLIN Thierry (IP Bordeaux), COSTA Valentine (Paris 5), DINH The Luc (Avignon), HERBIN Raphaëlle (Aix-Marseille 1), MIKELIC Andro (Lyon 1), RUSSO Francesco (Paris 13), TOUZI Nizar (Paris 1), TROUVÉ Alain (ENS Cachan), VAÏENTI Sandro (Toulon), VILLANI Cédric (Lyon 1).

L'âge moyen des promus est de 52 ans. Les âges s'étendent de 38 à 63 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que se soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche.

3.4 Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 4.

Nombre de collègues promouvables : 33, dont 4 femmes.

Nombre de candidats : 21, dont 3 femmes.

Liste des promus : CORNET Bernard (Paris 1), PRÉVOST Marc (Littoral), ROBERT Christian (Paris-Dauphine), SORIN Sylvain (Paris 6).

L'âge moyen des promus est de 57 ans. Les âges s'étendent de 50 à 62 ans.

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

3.5 Promotions locales 2010

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales pour l'année 2011 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2010 dans notre section. En 2010, il y a eu 49 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, contre 53 au niveau national.

3.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

21 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2010. 19 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

ADJIAGE Robert (IUFM Strasbourg), DUCASSE Florence (Aix-Marseille 1), GAUDRON Isabelle (Paris 13), HARDOUIN Cécile (Paris 10), HASSENFORD Claudie (Toulouse 2), JAUPIN Léon (Arts et Métiers), JOUVE Bertrand (Toulouse 2), KHARAB Rachid (Rouen), LAAMRI El Haj (Nancy 2), LABORDERIE Josyane (Paris 2), LE BRIZAUT Jean-Sébastien (Centrale Nantes), LOUNES Rachid (Paris 5), MADO Jean-Claude (Antilles-Guyane), MICHEL Julien (ENS Lyon), MOUSNY Michèle (Orléans), QUIVY Laure (IUT Bobigny), RANDRIAMIHAMISON Louis Samuel (INP Toulouse), RIGAL Nicole (Paris 5), VAN BELLIGHEM Michèle (IUT B Grenoble 2).

3.5.2 Première classe des Professeurs

19 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2010. 18 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

AINSEBA Bedr Eddine (Bordeaux 2), BARAUD Yannick (Nice), BEN ABDALLAH Assia (Aix-Marseille 1), BENASSENI Jacques (Rennes 2), BENKHALDOUN Fayssal (IUT Villetaneuse), BORDES Laurent (Pau), DAUXOIS Jean-Yves (Besançon), DE MEYER Bernard (Paris 1), DERMOUNE Azzouz (Lille 1), GAUDOIN Olivier (INP Grenoble), HERVÉ Loïc (INSA Rennes), JAUBERTEAU François (Nantes), LACROIX Yves (Toulon), MESBAH Mounir (Paris 6), POUSIN Jérôme (INSA Lyon), ROCHE Jean-Rodolphe (Nancy 1), SADKANE Miloud (Brest), SCHNEIDER Dominique (Littoral).

3.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 11 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2010. 10 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

AMARA Mohamed (Pau), BENACHOUR Saïd (Nancy 2), BESSE Philippe (INSA Toulouse), BLOT Joël (Paris 1), BROZE Laurence (Lille 3), LABORDE Patrick (Toulouse 3), LAMBERTON Damien (Marne la Vallée), LOZI René (IUFM Nice), MADO Jean-Calude MARION Martine (Centrale Lyon), RUSCH Francine (Nice).

Le CNU avait attribué 3 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle en 2010. Il y a eu 2 promotions locales :

JOUINI Elyes (Paris-Dauphine), JEANBLANC Monique (Evry).

4 Congés pour recherche ou conversion thématique

La section 26 du CNU avait cette année 11 semestres CRCT à attribuer, pour une centaine de demandes. Elle a décidé d'attribuer 7 semestres de CRCT à des maîtres de conférences :

BAHLALI Khaled (Toulon), CHOUIKA Raouf (Paris 13), DUCASSE Florence (Aix-Marseille 1), LIQUET Benoît (Bordeaux 2), PETCU Madalina (Poitiers), SAVY Nicolas (IUT Toulouse 3), VOHRALIK Martin (Paris 6),

et 4 à des professeurs :

ANTOINE Xavier (INP Nancy), GIACOMIN Giambattista (Paris 7), MASSOT Marc (Centrale Paris), NOLL Dominikus (Toulouse 3).

Dans l'attribution des CRCT, nous privilégions tout particulièrement les dossiers comportant un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini : citons en particulier ceux qui comportent en outre des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des concentrations thématiques, etc... Nous privilégions également les candidats qui n'ont pas ou peu bénéficié de CRCT ou de délégation dans le passé. Dans la constitution des dossiers, nous recommandons vivement d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres....

5 Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs 46-3

Le CNU A s'est réuni en juillet 2011 pour émettre un avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutement par l'article 46-3. Ces postes sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli au moins dix années de service. Rappelons qu'en revanche la qualification n'est pas requise pour candidater sur de tels postes, mais le CNU doit émettre un avis sur chacun des candidats classés par les établissements. Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable peuvent être nommés. Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, c'est le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable qui est nommé. La section a décidé qu'elle donnerait, sauf cas exceptionnel, un avis favorable à tout candidat ayant une qualification aux fonctions de professeur en section 26 en cours.

Cette année, tous les candidats ont reçu un avis favorable.